



Milly-la-Forêt, le 21 septembre 2022.

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 28 septembre 2022.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Mercredi 28 septembre 2022 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Mise en place de la nomenclature M57 sur le budget principal de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2023
- 2- Mise en place de la nomenclature M57 sur le budget annexe « bâtiments sociaux » à compter 1^{er} janvier 2023
- 3- Décision modificative n°1 au budget principal de la Ville
- 4- Approbation de la demande de dérogations municipales au repos dominical présentée par la société PICARD
- 5- Fixation du tarif du livre « Au fil de Milly »
- 6- Modification du tableau des emplois
- 7- Autorisation de vente de bois des parcelles 4,7 et 32 par l'Office National des Forêts
- 8- Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur de la Guichère
- 9- Mise en place d'astreintes financières pour les infractions au code de l'urbanisme
- 10- Autorisation donnée au Maire d'engager des discussions auprès de partenaires potentiels pour le projet du Clos d'Eau

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 16 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société Carbone Zéro d'un montant HT de 8862 euros (huit mille huit cent soixante-deux euros) pour la réalisation d'un film de présentation sur la Ville de Milly-la-Forêt,
- Décision du Maire en date du 16 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société Com'Claire Créations, d'un montant HT de 4590 euros (quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) pour la maintenance et la sécurisation du site internet de la mairie pour une durée de 12 mois,
- Décision du Maire en date du 21 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société FLORIADES DE L'ARNON pour l'achat de fleurs pour le fleurissement d'automne 2022 à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4 821,59 euros (quatre mille huit cent vingt et un euros et cinquante-neuf centimes hors taxe),
- Décision du Maire en date du 22 juin 2022 - Acceptation du contrat d'accompagnement et de conseil en matière de protection sociale complémentaire présenté par le consultant ALCEGA CONSEIL pour un montant de 9 000 euros TTC (neuf mille euros toutes taxes)
- Décision du Maire en date du 27 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société VEOLIA pour le remplacement d'un poteau incendie endommagé à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 762,64 euros (deux mille sept cent soixante-deux euros et soixante-quatre centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 28 juin 2022 – Attribution du lot 1 du marché « location d'un traceur et l'impression de documents de communication » à la société SA MAQ'PRINT, 43 RUE ETTORE BUGATTI, 87280 LIMOGES pour la somme maximum de 25 000 € HT pour l'impression documents communication - Attribution du lot 2 du marché « location d'un traceur et l'impression de documents de communication » à la société CLUB GROUPE, 1 rue Galilée 78280 GUYANCOURT pour la somme de 283,00 € HT de location mensuelle, de € 72,00 HT de maintenance mensuelle et de € 280,00 HT la cartouche d'encre de couleur
- Décision du Maire en date du 28 juin 2022 sollicitant une subvention complémentaire auprès du Département de l'Essonne, au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2022, pour les travaux de restauration complémentaires de la Halle, pour un montant de 31 000 euros (trente et un mille euros),
- Décision du Maire en date du 29 juin 2022 sollicitant une subvention complémentaire auprès de la Région Ile de France, au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2022, pour les travaux de restauration complémentaires de la Halle, pour un montant de 63 000 euros (soixante-trois mille euros),
- Décision du maire en date du 29 juin 2022 déclarant sans suite pour cause d'infructuosité dans le cadre du marché de travaux de restauration de la Chapelle Saint Blaise et des décors de Jean Cocteau les lots 2 « CHARPENTE-COUVERTURE-MENUISERIE » et 5 « INSTALLATIONS TECHNIQUES – ELECTRICITE – CHAUFFAGE »,
- Décision du Maire en date du 30 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société TECNIC pour le projet d'aménagement de l'Avenue du Général LECLERC à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4 600 euros (quatre mille six cents euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 30 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la SASU Gaétane Sport et Nature Conseil – GSNC, pour l'accompagnement sur une durée de 7 mois (juin à décembre 2022) du service culturel dans le cadre de l'organisation du Festival de l'escalade 2023 pour un montant de 7000 euros (sept-mille-euros),

- Décision du Maire en date du 05 juillet 2022 – Acceptation du devis fourni par la société E.D.S pour l’achat d’une armoire froide pour l’école élémentaire Julie DAUBIE pour un montant HT de 2 898,17 euros (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-sept centimes hors taxe),
- Décision du Maire en date du 06 juillet 2022 – Acceptation du devis pour le tarif jaune C4 de l’école Jean COCTEAU à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 3 740,26 euros (trois mille sept cent quarante euros et vingt-six centimes hors taxe),
- Décision du Maire en date du 08 juillet – Acceptation du devis fourni par la société WESCO pour remplacer 8 lits et matelas à l’école maternelle Jean de la Fontaine pour un montant HT 4478,40 euros (quatre mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante centimes),
- Décision du Maire en date du 28 juillet 2022 – Acceptation du devis PLAFONDS DE PARIS pour l’aménagement du musée Paul BEDU à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 9 000,00 euros (neuf mille euros hors taxe),
- Décision du Maire en date du 28 juillet 2022 – Acceptation du devis KEYYO pour la migration de l’ADSL via la connexion fibre optique haut débit pour tous les sites distants de la collectivité à Milly-la-Forêt comprenant un abonnement de 24 mois d’un montant HT de 15 528,00 euros (quinze mille cinq cent vingt-huit euros hors taxe) et la conversion ADSL à la fibre optique d’un montant HT de 3 900,00 euros (trois mille neuf cents euros hors taxe)),
- Décision du Maire en date du 8 septembre 2022 – Acceptation du devis EVERDATA pour finaliser la répartition du réseau entre les sites distants à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 9 221,93 euros (neuf mille deux cent vingt et un euros et quatre-vingt-treize centimes hors taxe),
- Décision du Maire en date du 04 août 2022 – Acceptation du devis BLACHERE ILLUMINATION pour la location simple de matériel d’illuminations de Noël pour une durée d’un an d’un montant HT de 33 941,38 euros (trente-trois mille neuf cent quarante et un euros et trente-huit centimes hors taxe),
- Décision du Maire en date du 04 août 2022 – Acceptation du devis fourni par la société ATELIER QUILLET, d’un montant HT de 2622 euros (deux mille six cent vingt-deux euros) pour la restauration de 8 registres d’état-civil,
- Décision du Maire en date du 05 août 2022– Attribution du marché « Restauration de la Chapelle Saint Blaise » à la société RICHARD pour le lot 1 « Maçonnerie-Pierre de taille » pour un montant de 239 718,64 € HT, à la société Manufacture Vincent Petit pour le lot 3 « Vitraux » pour un montant de 6 735,00 € HT, au groupement M.O. HUBERT pour le lot 4 « Décors peints » pour un montant de 149 238,00 € HT,
- Décision du Maire en date du 10 août 2022 – Acceptation du devis fourni par la société NUMERIZE SAS, d’un montant HT de 14 730 euros (quatorze mille sept cent trente euros) pour la numérisation des registres d’état civil de la collectivité,
- Décision du Maire en date du 17 août 2022 modifiant la décision n° 212/2022 du 4 avril 2022 sollicitant une subvention pour l’opération de restauration de la Chapelle Saint-Blaise des Simples auprès du Département de l’Essonne, au titre de l’Aide à l’Investissement Culturel 2022, pour un montant HT de 58 913 € (cinquante-huit neuf cent treize euros hors taxe),
- Décision du Maire en date du 17 août 2022 modifiant la décision n° 228/2022 du 12 avril 2022 sollicitant une subvention pour l’opération de restauration de la Chapelle Saint Blaise des Simples auprès de la Région d’Île-de-France, au titre de l’Aide à la Restauration du Patrimoine Immobilier Protégé, pour un montant HT de 117 826 euros (cent dix-sept mille huit-cent vingt-six euros hors taxe),
- Décision du Maire en date du 01 septembre 2022 – Acceptation du devis de la Société MAXI

AVENUE d'un montant HT de 27 594,29 euros (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-neuf centimes) pour le remplacement du véhicule de service sérigraphié « Police Municipale ».

- Décision du Maire en date du 6 septembre 2022 - Acceptation des dispositions de la conventions n° 567 en date du 21 juillet 2022 relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales conclues avec le CIG de la grande couronne Ile-de-France,
- Décision du Maire en date du 15 septembre 2022 – Attribution des lots du marché des assurances. Lot 1 « Dommages aux biens » : Infructueux, Lot 2 « Flotte automobile – Auto missions » attribué à GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 7559,20 euros TTC, Lot 3 « Responsabilité civile » attribué à AREAS-PNAS pour une cotisation annuelle de 2793,18 euros TTC, Lot n°4 « protection juridique et fonctionnelle » attribué à GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 1537,41 euros, Lot n°5 « Risques statutaires » attribué à CNP SOFAXIS pour une cotisation annuelle de 162 250,83 euros TTC, Lot n°6 « Collections permanentes – Expositions temporaires » attribué à HISCOX – SARRE ET MOSELLE pour une cotisation annuelle de 312,32 euros.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du**.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile